

PROGRAMME D'ACTION

HA

EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
2022-2031



CINQUIÈME C



UN-CHR

#LDC5

Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 (DPoA) témoigne d'une nouvelle génération d'engagements renouvelés et renforcés entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les gouvernements à tous les niveaux.

Introduction: des priorités d'Istanbul aux engagements de Doha

1. Il y a quarante ans, en septembre 1981, la communauté internationale se réunissait à Paris pour tenir la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et lancer le Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés, avec pour objectif ambitieux de transformer les économies de ces pays pour les faire évoluer vers un développement autonome et donner les moyens à leurs gouvernements respectifs de fournir à leurs citoyens, en particulier aux populations démunies des zones rurales et urbaines, l'équivalent des normes minimales internationalement reconnues en matière de nutrition, de santé, de transport, de communication, d'infrastructure sociale (y compris eau potable et assainissement), de logement, d'éducation et de possibilités d'emploi.
2. Nous sommes aujourd'hui réunis pour la cinquième fois, dans des circonstances sans précédent, ébranlés par une crise sanitaire et socioéconomique, sur le plan individuel et collectivement. Le monde est en proie à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition, des inégalités, de la fracture numérique, des écarts en matière d'accès au vaccin, de l'insécurité, des pandémies, de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et des catastrophes qui en découlent, cependant que se multiplient les violations des droits de la personne, ainsi que les situations d'urgence humanitaire et les personnes sur trois, dans les pays les moins avancés, vivait encore dans l'extrême pauvreté avant même le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et que celle-ci avait encore accru cette proportion. Nous sommes déterminés à favoriser l'émergence de sociétés paisibles, justes et inclusives, à l'abri de la peur et de la violence. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable.
3. Cdj h° VeeZadch° idj h° aZh° eVnh° ° °ciZch° Zg° aZj° g° VXi° d° Zi° ° eZcYg° des mesures extraordinaires et nous avons renforcé la coopération °ciZg°Vi° d°cVZ°Zi° b° j° á° á°Vi° g°/á°Zc°kj° ZYZ°g°b° Y°Zg°Vj° n°Y°^° Xj° á° h°Vj° n°f°j° ZaZh° font face les pays les moins avancés, sur la base de l'application du concept de la sécurité humaine¹, et pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

¹ L'Assemblée générale, notant qu'elle a décidé dans sa résolution 66/290 de poursuivre son examen de la sécurité humaine conformément aux dispositions de celle-ci, a souligné que les mesures auxquelles donnerait lieu le présent document devraient être conformes au paragraphe 3 du dispositif de ladite résolution.

4. La décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable est engagée, tournant décisif pour notre génération, qui nous met dans l'obligation de donner corps à nos ambitions collectives, à savoir un relèvement durable et inclusif et une résilience accrue après la COVID-19, et cela de manière viable et équitable, sans laisser personne de côté. Nous g V g dch°c°di°g°Zc°\°V°Zb° Zci° ° °g°Ydj° V°g°Y°Z°[[dgh!°f°j° °h°edg°Zci°°hj°gá° 8DK>°&°!°hj°gá°°edj°g°j° °Z°YZh°d°W°Z°Xi° °h°YZ°Y° k°Z°adee°Zb° Zci°°Y°j° g°V°Z°Y° °c°h° dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième 8dc[°g°c°XZ°°ci°Zg°°Vi° °d°c°Vá°°hj°gá° °c°V°c°XZ°b° Zci°°Y°j° °Y° k°Z°adee°Zb° Zci°°dj° °hj°g celle de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette entreprise, nous nous engageons à prendre des mesures plus concrètes à l'appui des pays les moins avancés et à aider en premier lieu ceux qui ont pris le plus de retard, en tenant compte des répercussions disproportionnées de la pandémie sur ceux d'entre eux qui se trouvent en situation de vulnérabilité.
5. En 2020, en pleine récession mondiale provoquée par la pandémie de COVID 19, l'économie des pays les moins avancés s'est considérablement contractée. Le fardeau de la dette extérieure et la charge du service de la dette s'alourdissent, cependant que les gains engrangés au cours de la décennie écoulée sur le plan de la réduction de la pauvreté ont été balayés. On a constaté une augmentation des taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition et les ressources de systèmes de santé déjà fragiles ont été réorientées, au détriment de traitements urgents et destinés à sauver des vies. Il est probable que les perturbations du système éducatif auront une incidence négative durable sur le relèvement et le développement du pays. Des inégalités à l'échelle mondiale ont été mises en évidence qui s'aggravent en conséquence de la pandémie, d'où j°c°Z°Zn°V°X°Z°g°W°i° °d°c°°Y°Zh°°gh°f°j° Zh°°Y°Z°°X°dc° °Z°i°°Y°Z°°á°°[°g°^°á° °Y°Zh°°[°Z°b° Zh°°Z°i°° Y°Zh° °á°Zh°°Y°Zh°°Z°j° c°Zh°°Y°Zh°°e°Z°gh°d°cc°Zh°]° V°c°Y°°X°V°e° Zh°°Y°Zh°°e°Z°gh°d°cc°Zh° ° Zh°!° des personnes autochtones, des communautés locales, des réfugiés, Y°Zh°°e°Z°gh°d°cc°Zh°°Y° eá°X° Zh°°Z°i°°Y°Zh°°b° ^°g°/°ci°h°!°f°j° ^°Z°c°°e° i°h°h°Z°ci°°Y°Z° [V°dc° disproportionnée. Certes, nombre de pays avancés ont mis en place des mesures budgétaires de portée massive pour relancer leur économie V°c°°Y°°Vii° °c°j° Z°g°á°°c°X°°Y°Z°c°XZ°°Y°Z°°á°°e°V°c°Y° b° °Z°°Z°i°°d°ci°°V°ee°á°f°j° °Y°Zh°°b° Zh°j° °g°h°° sanitaires ajustées en conséquence, mais la réponse des pays les moins avancés sur le plan politique a été beaucoup plus limitée, en raison de leur précarité sur le plan budgétaire, ainsi que de problèmes de taille rejaillissant sur la chaîne d'approvisionnement et la logistique, d'une capacité de résilience trop faible et de la stagnation du soutien apporté à ces pays par la communauté mondiale. Ils devront attendre de nombreux mois, pour ne pas dire plusieurs années, pour obtenir un accès adéquat aux vaccins, ce qui met à mal leurs perspectives de croissance et de

redynamisés ; une orientation axée sur les résultats ; la paix, la sécurité, le développement et les droits de la personne ; le respect de la diversité culturelle, l'inclusion et l'équité ; la prise en compte des avis émis par les États, dont le rôle doit être représentatif et équilibré, ainsi que des considérations liées aux marchés, comme indiqué dans le Programme d'action d'Istanbul. Le Programme d'action de Doha est à l'image des engagements renforcés pris par les pays les moins avancés, qui ont la maîtrise de leur propre développement, qui leur incombe au premier chef, et de ceux qui ont été renouvelés et consolidés par leurs partenaires de développement à l'échelle mondiale.

18. Ce partenariat inclut aussi le système des Nations Unies, y compris les banques régionales de développement, dans les limites de leurs mandats et obligations internationales pertinents.
19. Guidés par un esprit de solidarité envers les pays les moins avancés, les pays en développement, dans la mesure de leurs capacités, apporteront un appui à la mise en œuvre effective du Programme d'action de Doha le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, lesquelles compléteront, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud.
20. Le secteur privé, la société civile et les fondations seront encouragés à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha dans leurs domaines de compétence pertinents, compte tenu des priorités nationales des pays les moins avancés et en collaboration avec les institutions gouvernementales nationales compétentes.
- 21.

disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés qui pèse sur les femmes et de combler les écarts entre les genres en ce qui concerne le taux d'activité.

24. et les changements climatiques ont démontré que nous vivons dans une société mondialisée et interconnectée, dans laquelle une crise ou un virus apparus dans une petite partie d'un pays pouvaient se propager à la planète entière en un laps de temps très bref, avec des répercussions dévastatrices à l'échelle mondiale. La COVID-19 a mis en relief l'importance des approches intégrées, de celles qui englobent tous les risques et de l'approche « Une seule santé », qui prennent toutes en compte l'interdépendance entre la santé des êtres humains, des animaux et des végétaux et l'environnement qu'ils partagent. En nous projetant au-delà des crises et en gardant à l'esprit les principes fondamentaux du Programme 2030, il nous appartient à tous de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et d'aider en premier lieu les plus défavorisés.
25. Nous prendrons des dispositions pour exploiter les possibilités offertes par les 226 millions de jeunes que comptent les pays les moins avancés, vecteurs authentiques d'un changement propice à la transformation de l'agriculture, de l'industrie de transformation et des secteurs culturels et créatifs, ainsi que dans le secteur des services, notamment le tourisme des services, en assurant la promotion d'approches axées sur le cycle de vie ; en améliorant l'accès à l'énergie et en développant les connexions haut débit ; en tirant parti des technologies naissantes ; en faisant en sorte que les entrepreneurs et entrepreneuses exploitent systématiquement des technologies de pointe et en développant des écosystèmes numériques innovants ; en proposant des services et des applications numériques ; en exploitant le dividende démographique, qui entraînera des avancées sur les plans économique et sanitaire, qui seront rendues possibles par une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour chaque individu, y compris les personnes handicapées, tout en luttant contre toutes les formes de discrimination.
26. Nous sommes résolus à ce que des systèmes plus solides, multiformes et résilients voient le jour dans les pays les moins avancés. Avec l'appui de la communauté internationale, ceux-ci doivent concevoir des systèmes - infrastructures liées aux transports et à la communication, à l'énergie et aux technologies de l'information et de la communication, chaînes

Y Veeglk h' dccZb Zci!° hrhi b Zh° Xdcdb f'j Zh!° cVcX'Zgh!° YZ° hVci °
 publique et alimentaires, et permettant d'assurer une protection sociale
 universelle - qui soient résilients, viables, intégrés, réactifs face aux chocs,
 prennent en compte la problématique femmes-hommes et soient éclairés
 par une analyse des risques. Si cette entreprise est menée à bien, il sera
 possible de lier les deux systèmes au (41, 32, 20, 52, 70, 8, 9, 5, 15, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

aidant à s'acquitter de l'ensemble des objectifs et cibles arrêtés au niveau
 international qui sont liés à l'aide publique au développement (APD), à
 l'accès aux marchés, à l'allègement de la dette lorsque c'est approprié,
 au transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun
 accord, à l'assistance technique et au renforcement des capacités.
 Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de la coopération internationale
 prises, en sus des engagements existants, pour donner l'impulsion à
 des changements porteurs de transformation dans les pays les moins
 avancés. Le système des Nations Unies, y compris ses institutions
 he X'Vah Zh!° ā° <g'j eZ° YZ° ā° 7Vcfj Z° b dcYVā° Zi° ā°; dcYh° b dc iV'g°
 'ciZg° Vi° dcVā° t; B !° V'ch° f'j Z° ā° 8db ↑ ° YVYZ° Vj ° Y kZā° eeZb Zci° YZ°
 l'Organisation de coopération et de développement économiques
 et d'autres institutions compétentes, fourniront aux pays les moins
 V'kVcX h° j c° Veej ^ cVcX'ZgZi° iZ[X] c'f'j Zi° V'ch° f'j j cZ° V'h'h'iVcXZ° Zi° YZh°
 conseils pratiques, dans tous les domaines prioritaires pour ces pays, et
 XZi° Veej ^ hZg° Vb ā° dg ° Vj ° b dnZc° YZ° adXi° gd° YZ° g'hhdj gXZh° cVcX^ g'h°
 supplémentaires à des conditions de faveur, ainsi que de la coordination
 entre organismes et départements compétents, sur la base, par exemple,
 YZ° X'VYg'hYZ° cVcXZb Zci° c'Vi° dcVj n° ci ° \g h#

30. Cdj h° V ° g'p dch° f'j Z° ā° h° \dj kZg° Zb Zcih° d'j Zci° j c° g ā° i'g h° b edgVci° Zc°
 formulant et en exécutant des politiques et des programmes assurant
 la promotion d'un avenir durable, pour que plus personne ne soit laissé
 de côté. Les parlements nationaux jouent eux aussi un rôle de premier
 eV'cl° Zc° eg'lb j ā° j Vci° YZh° ā° h° Zi° Zc° Vā° dj Vci° YZh° g'hhdj gXZh° cVcX^ g'h°
 f'j ^ eg' iZci° ° idj iZh° Zi° ° idj h!° hVch° ZnXā° g° eZg'hddccZ!° Zi° i° ZccZci° ā° h°
 gouvernements comptables des engagements qu'ils ont pris.
31. Le Programme d'action de Doha s'articulera sur six domaines d'action
 prioritaires :
 - Investir dans le capital humain des pays les moins avancés : éliminer la
 pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté ;
 - Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation
 pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et atteindre
 les objectifs de développement durable ;
 - Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité ;
 - Développer les échanges commerciaux internationaux des pays les
 moins avancés et renforcer l'intégration régionale ;
 - Parer aux changements climatiques et à la dégradation de
 l'environnement, faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19

et renforcer la résilience contre les chocs futurs pour promouvoir un développement durable éclairé par l'analyse des risques;

- Mobiliser la solidarité internationale, des partenariats mondiaux redynamisés et des outils et instruments innovants, sur la voie d'un reclassement durable.

I. Investir dans le capital humain dans les pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

32. Nous savons que les individus, en particulier la population nombreuse

droits humains, certaines d'entre elles, dans des situations données, ont

35. Cdj h°g V ϕ dch°cdiḡ°Zc\VZb Zci°ZckZgh°ā°Y°KZgh↑ °YVch°āzh°k°āzh° et les établissements humains, envers le renforcement de la cohésion sociale, du dialogue et de la compréhension interculturels, de la tolérance, du respect mutuel, de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation de idj iZhāzh[Zb b ZhZi°āzh° āzh!ZckZgh°ā°Xj h°dc!āḡheZXi YZ°ā°YZci↑ !YZ° la sécurité et de la dignité de tous les individus, et nous nous engageons à nouveau à prendre des mesures pour veiller à ce que les institutions adXVāzhZcXdj ḡ\Zci°ā°ēj ḡ\ahb Z Zi°ā°XdZmhiZcXZ°eVX° f j Zi°Vj X°j ḡYZ° sociétés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles.

36. Nous sommes guidés par les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international. Nous sommes aussi guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par les traités internationaux relatifs aux droits de la personne. Nous soulignons l'importance des libertés fondamentales pour tous. Nous sommes également éclairés par d'autres instruments, tels que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, ou encore les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Nous avons conscience que la bonne gouvernance à tous les niveaux, des institutions solides, la démocratie, l'état de droit, la transparence et l'application du principe de responsabilité, l'octroi à tous les individus d'un accès à des services sanitaires, ainsi qu'à l'éducation, aux connaissances et aux compétences nécessaires à la capacité productive et à la pleine participation aux processus de prise de décisions, sont des facteurs essentiels pour que les pays les moins avancés parviennent à un développement durable. Ces eVnh°ḡcXdcicḡci°ZcXdḡ°YZh°Y° Xj ā h°edj ḡ°Vḡ/ci ḡaVXX h°j c°KZghZā ° une éducation inclusive, équitable et de qualité, à la protection sociale et à des services de santé essentiels, et leurs diverses formes de vulnérabilité, ainsi que des moyens limités, exacerbent les répercussions des chocs externes comme la pandémie de COVID-19, des aléas naturels et des incidences négatives des changements climatiques et de la perte de la biodiversité qu'ils subissent.

37. Nous avons pour but d'éliminer la pauvreté, à commencer par l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, de promouvoir le développement humain de manière c°Xj h°KZ Zi Yj ḡVZ°edj ḡidj h°YVch°āzh°eVnh°āzh°b d°ch°Vh°VcX h°Y X° ā° c° de la décennie, et de proposer des possibilités égales à tous, en accordant j cZ° ViiZci°dc° he X° f j Z° Vj m°ēj h° eVj kZh° Zi° Vj m°ēj h° kj ā ḡVZh!° cdiVb b Zci°āzh[Zb b ZhZi°āzh° āzhZc h°j Vi°dc°YZ kj ā ḡVāh!° āzh°Zj cZh°

de réduire à néant nombre des gains enregistrés à l'échelle mondiale au cours des deux dernières décennies, s'agissant de l'éducation et de

idj i°Vj °adcl°YZ°āj gkZ°OYVhhj gZg āj g °Xj h°lc° cVcX^g°\g XZ°Vj °
développement de l'accès à des services tels que le crédit ; d'éliminer
les pratiques nuisibles et toutes les formes de violence. Ensemble,

en faisant en sorte que chaque être humain puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il en a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Population et santé

58. Les États Membres ont convenu de poursuivre leurs efforts pour promouvoir le développement durable, en particulier en ce qui concerne la population et la santé.

durable nationaux, nous apporterons notre concours aux conseils de jeunes nationaux, nous développerons le programme des délégués de la jeunesse des Nations Unies et multiplierons les possibilités offertes aux jeunes d'être représentés, le cas échéant, et nous veillerons à ce que les jeunes contribuent à la mise en œuvre et à l'examen du Programme d'action de Doha.

68. Cdj h° cdj h° Zc\ \Zdch° ° VdeiZgj cZ° Veeglx] Z° YZ° a/° ea/c^ Xvi °dc° Zi° de la mise œuvre du Péveloppermnt jqui soi jinclusiei,cax10.8 (és)1w 0sr Lls

sûr, d'un coût abordable, accessible et durable, et la sécurité routière
Zhi`Vb a`lg Z!`cdiVWZb Zci`g XZ`Vj`Y kZa`leeZb Zci`YZh`i`g/chedgh`
publics.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

72. Cdj h° g V g dch° aZc`V\Zb Zci° fj Z° cdj h° Vkdch° egh° YVeedgZg° j c°

• ; VXafZga/b ^\g/i^dcZi^a/b dWaf`YZ[V dc^dg^dcc Zi^h gZ!^g \j a^ gZi^`
responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires
ea/c^ ZhZi^WZc\` g Zh#

• Renforcer la contribution positive qu'apportent les C&E dans les les té (une)mparcrUnies, C
[VXafZga^` g/^ b Zfj Q Z^YZ^ VZj h^V i^fj ZhZ^` fj a

) d Z Vi^dj h Q * aZh e

améliorer leurs conditions de vie.

77. Nous encourageons l'investissement dans des solutions inédites qui
[VXafZci^` a^` gZ^XdccV^hhVcXZ^` b j ij ZaZ^` YZh^` Vei^fj YZh!^` fj Va^` XVI^`dch^` Zi^`
compétences des travailleurs et travailleuses migrants à tous les niveaux
de compétence, ainsi que le perfectionnement des compétences dans
les secteurs en demande, en vue d'améliorer l'employabilité des migrants
sur le marché du travail formel dans les pays de destination et dans leur
pays d'origine, à leur retour, ainsi que de garantir que la migration de main-
d'œuvre conduite à des emplois décents.

78. Nous encourageons l'adoption de mesures appropriées pour assurer
la participation pleine, égale et véritable des migrants à la création de
solutions et de possibilités au niveau local, ainsi que de mesures visant à
améliorer la perception qu'a le public des migrants et de la migration et à
gZb` YZg^` a^`h^fj Vi^`dc^eVg^`Xj a^` gZ^YZh[Zb b ZhZi^` aZh!Zc^eVg^`Xj aZgYZh^`
migrantes qui sont employées dans l'économie informelle ou occupent
YZhZb ea^`h^c` XZhh^Vci^`YZh^fj Va^` XVI^`dch^`eaj^`h^ab` ↑ Zh^fj Z^a^`b dnZccZi^`
face aux atteintes et à l'exploitation, et nous soulignons à cet égard
l'obligation qu'ont les États de protéger et de respecter les droits humains
de tous les migrants et d'en permettre l'exercice.

79. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties
prenantes concernées, sans préjudice des mesures d'aide en cours, à
coopérer et à mobiliser des ressources et des compétences, notamment
Vj`^b dnZc^Yj cZ^Vhh^hiVcXZ^` cVcX^` gZ^Zi^`Zc^cVij gZ!^V^ch^`fj Z^Yj cZ^VYZ^`
directe aux pays d'accueil, aux populations réfugiées et aux pays d'origine
des réfugiés, y compris les pays les moins avancés, en vue de renforcer
les capacités existantes et de réduire la lourde charge supportée par les
pays et les communautés qui accueillent des réfugiés et des personnes
déplacées, en accord avec les buts et principes de la Charte des
Nations Unies, tout en respectant pleinement les principes d'humanité,
d'indépendance, de neutralité et d'impartialité de l'action humanitaire.

80. Nous nous engageons à élaborer et à mettre en œuvre des politiques
et des mesures appuyant la mobilité bilatérale des artistes et autres
professionnels de la culture depuis et vers les pays les moins avancés,
d`^Vj Xj cZ^` a^` gZ^VYVeI` Z^cZ^miZi^`cZ^hZg^`^XZ^fj Z^a^`b dWaf` ^Hj Y^Hj Y!
pour susciter le développement d'industries culturelles et créatives
dynamiques et audacieuses.

les moins avancés aux forums internationaux pertinents, pour que leur voix y soit effectivement entendue.

- "ciZch^ Zga^j iiZ^XdcigZ^a^Xdgg ei ^dc^Zi^zh^ j m^ cVcXZgh^ax^Zh#
- " iWgYZh^chi^j i^dch^YWyb ^hig/i^dc^ej Wfj Z^Z^ XVXZh#
-

Xdc fhZi[V^Z^Zc^hdjZ^fj Z^YZh^hdj i^dch^eVX^ f j Zh^hd^Zci^Veedg Zh^ Vj m^Xdc fh^Zm^hi^Vcih#

- Promouvoir la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions dans les institutions nationales, régionales et internationales et dans le cadre des mécanismes de prévention, de \Zhi^dc^Zi^YZ^g \^zb^Zci^YZh^Xdc fh^#

90. Nous nous engageons à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la prise de décisions, ainsi que dans tous les domaines liés à la paix et à la sécurité, notamment les processus de paix et les efforts de médiation, la prévention Zi^g \^zb^Zci^YZh^Xdc fh^ \^zb^V^ci^Zc^YZ^d^eV^ni^d^Xdchda^YVi^dci^zh^ secours et les activités de relèvement, et à prendre acte du rôle moteur des femmes dans ces diverses entreprises, notant que la participation des femmes aux négociations de paix est susceptible d'accroître la viabilité et la qualité de la paix et que la participation véritable et systématique YZh^ [Zb b Zh^ ^d^eg kZci^dc^Zi^Vj m^g \^zb^Zcih^YZh^Xdc fh^V^ch^ [ø a

Grands domaines d'action

97. Nous sommes préoccupés de constater que les pays les moins avancés qui ne disposent que d'infrastructures, de capacités humaines et institutionnelles et d'un accès à Internet limités ne sont pas en mesure d'exploiter les technologies modernes - qu'il s'agisse des technologies cVcX^ g'h^dj °YZ^d'g kdj i °dc°YZh°l °8°°°Zi°Y Zc°i °g°VkvciV\Z#9j g/ci° la période de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, le taux d'accès à Internet dans les pays les moins avancés a augmenté pour atteindre 19 % en 2019, contre quelque 5 % en 2011. Nonobstant cette avancée, les fossés numériques se creusent à l'intérieur de certains pays ou d'un pays à l'autre, notamment entre femmes et hommes et entre zones rurales et urbaines. Ces disparités résultent d'une couverture Internet et d'une bande passante réduites, en particulier dans les zones rurales et éloignées, du coût élevé de l'utilisation d'Internet et de l'absence de contenus pertinents d'un point de vue local et de compétences numériques. Quelque 800 millions de personnes, dans les pays les moins avancés, n'ont pas accès à Internet et n'ont aucune possibilité de prendre part aux activités économiques, politiques, sociales ou culturelles menées en ligne. Si l'infrastructure numérique nationale ne se développe pas, les pays les moins avancés seront exposés à un risque encore accru d'être pris au piège de l'équilibre de bas niveau.

98. 7 Zc° hdj kZci! °zh° eVnh° zh° b d°ch° VkvX h° b Vcf j Zci° YZ° ghhdj gZh° techniques, d'infrastructures organisationnelles et de compétences hj hVciZh°edj gi °ggeg i YZ°d'Xg°hhVcXZ°cj b °gf j Z°dj °edj °gZ°kZg°zh° Y h°f j °nh°dci VhdX^ h#°h°dci Y edj gj hYZ°hi°/i \°Zh°dj YZ°ed°i °f j Zh° dei°b V°zhZ° XVXZhZcb Vi^ °g°YZ°XnVZ°gh Xj °g° !°dj YZ°[dcXi °dchYZ°gedhiZ° aux perturbations, et aucune éducation à la cybersécurité ou formation à l'intention de professionnels de ce domaine n'y sont dispensées, pas plus que ne sont menées d'activités connexes dans le domaine de la recherche-développement.

- Accroître substantiellement les investissements consentis par toutes les sources dans la recherche-développement, ainsi que le renforcement

des capacités humaines et institutionnelles, à l'intention des pays les moins avancés, en mettant en place des conditions propices à l'échelle internationale.

- Accroître les investissements consentis dans l'infrastructure numérique à l'appui du développement numérique durable et inclusif, s'agissant notamment de l'apprentissage, de la gouvernance et du commerce en ligne.
- Promouvoir les transferts de technologie selon des conditions arrêtées d'un commun accord, s'agissant notamment des technologies numériques et des écotechnologies, vers les pays les moins avancés.
- E°g°l°b° d°j° k°d°g°h°°c°h°i°V°j° g°/i° °d°c°Y° X°d°h°n°h°i° b° Z°h°°e°d°g°Z°j° g°h°Z°° XVXZh!° °f°j° °h°°g° h° et inclusifs favorisant l'innovation et la créativité dans les pays les moins avancés.
- Obtenir que chacun des pays les moins avancés établisse et consolide j°c°°c°h°i° °h°j° °h°X°Z°c°i° °f°j° Z°°c°V°i° °d°c°V°a°X°]° V°g° °YZ°°e°g°l°b° d°j° k°d°g°h°°c°h°i° °c°d°k°V°i° °d°c°h°!° la recherche, la conception et le développement de portée locale, en accordant une place aux technologies émergentes.
- Renoncer aux ressources naturelles à faible valeur ajoutée et aux produits à faible intensité technologique pour se tourner vers des e°g°l°Y°j° °h°°c°h°° °]°V°j° i°Z°k°V°a°Z°j° g°V°d°j° i° Z°Z°i° °]°V°j° i°Z°°c°i°Z°c°h°° i°Z°X°]°c°d°d°\°°f°j° Z°#
- °GZc[d°g°Z°g° °z° °XVe°V°a°]°j°b°V°c°° °g°XZ°°V°j°° °e°Z°g°Z°X°i°°d°c°c°Z°b°Z°c°i°° YZ°h° compétences, y compris les compétences numériques et la maîtrise de l'informatique, et développer les compétences professionnelles.
- Atténuer les incidences négatives des technologies émergentes, nouvelles ou de rupture.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

99. Nous nous engageons à aider les pays les moins avancés à formuler des cadres réglementaires nationaux exhaustifs, à mettre en place des °c°[°d°h°ig° Xij° g°zh°e°]° nh°/°f°j° Zh°YZ°°f°j° V°a°t° !° °W°zh°!°Y°j° g°W°zh°Z°i°°g° h°°z°c°i°Z°h°!°V°ch°° que des écosystèmes numériques inclusifs, et à formuler des politiques rationnelles en matière de science, de technologie et d'innovation, de commerce, d'investissement, d'industrie, d'emploi et d'éducation, qui accélèrent la réalisation des objectifs de développement durable, réduisent tous les types d'inégalité et renforcent la résilience contre les chocs.
100. Nous nous engageons à fournir un accès universel à un coût abordable à Internet dans les pays les moins avancés, à régler les problèmes

avancés en matière de cybersécurité pour atténuer les cybermenaces et garantir une meilleure protection de leurs infrastructures nationales critiques, notamment dans le domaine de l'informatique et du numérique, Zc° gzc[dg Vci° edj g° XZ° [V°g° a/° XnWZdg h°aZcXZ° Zi° Zc° gzcYVci° eā h° h° g° l'écosystème des activités en ligne, notamment pour les femmes et les enfants, de telle sorte qu'il puisse servir les priorités nationales et qu'il soit possible d'en tirer tous les avantages socioéconomiques possibles. Nous insistons sur le fait que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne.

105. Nous nous engageons à faire prendre davantage conscience de la XnWZgh Xj g° YVch°āh°eVrh°āh°b d°ch°VkvC X h!°V c°YZ°b Zj mēgdi \Zg° l'ensemble de leur population, y compris les individus en situation de kj æ g/Wat !°Xdb b Z°āh°Zc[Vcih!°āh°Zj cZh!°āh°eZgdccZh° \ Zh!°āh° femmes et les personnes handicapées. Nous nous engageons aussi à aider les pays les moins avancés à élaborer des programmes de renforcement des capacités en matière de cybersécurité, y compris dans les cycles primaire, secondaire et supérieur, au moyen d'une formation professionnelle aux compétences techniques et de gestion pertinentes

et d'ici à 2030, aient accès à un coût abordable à Internet et puissent en faire une utilisation effective.

- ; VX'afZgā'Y kZadeeZb Zci'Yj °g hZVj ° °'a/g.Z°WcYZ°YVch°āh°eVnh°āh° b d'ch°VkvCx h°V c°YZ°Xdb WZgā°[dhh °cj b gfj Z#
- Encourager les investissements dans les microentreprises, ainsi que dans les petites et moyennes entreprises, qui facilitent l'accès à Internet et aux services numériques.
- Promouvoir la capacité de production et la compétitivité dans les pays les moins avancés au moyen de la création d'entreprises fondée sur l'exploitation des technologies.
- Concevoir des écosystèmes compétitifs axés sur l'innovation numérique dans les pays les moins avancés, qui soient résilients face Vj meVcY b Zh°ij ij gh°Zi°YYVeI h° °ā'° cVa° #

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

110. Cdj h°cdj h°Zc°\V°Zdch° °Xdb WZgā°Y X°YZh°eVnh°āh°b d'ch°VkvCx h° dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation Zi° °[dj g°gjj c°Veej ^ cVcXZg°Zi°iZX] c°fj Z° °XZh°eVnh°V°ch°°fj °āj g° transférer des technologies, selon des conditions arrêtées mutuellement, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération igVc°j ā/ā!°V c°YZ°Xdcig°Vj Zg °XZ°fj Z°idj h°āh°eVnh°āh°b d'ch°VkvCx h° puissent s'engager concrètement sur la voie d'un développement durable et résilient, qui soit aussi en mesure de protéger les économies, les systèmes et les populations, en particulier les personnes démunies ou en situation de vulnérabilité.

111. Nous nous emploierons à accroître les investissements dans l'éducation,

le but d'améliorer leur connaissance et leur compréhension de la propriété intellectuelle et des transferts de savoir-faire et de technologie.

112. Nous consacrerons davantage de fonds à l'élaboration de solutions innovantes adaptées au contexte local et à certains problèmes qui sont en situation de vulnérabilité et de ne laisser personne de côté, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la production agricole, des énergies renouvelables et du développement, du développement des infrastructures, de la réduction des risques de catastrophe, de la protection de l'environnement et de la résilience face aux changements climatiques.
113. Les pays les moins avancés doit servir d'interlocutrice principale pour faire en sorte que l'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie. Nous les moins avancés dans l'optique de la transformation structurelle et du développement de la capacité de production. Nous invitons les États Membres, ainsi que les organisations et fondations internationales et les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire pour faire progresser la recherche-développement dans le domaine de la science, les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire pour faire progresser la recherche-développement dans le domaine de la science, inclusives et combler le fossé numérique, notamment en facilitant les transferts de technologie selon des conditions arrêtées d'un commun accord.
114. Nous exprimons notre appréciation au pays hôte, la Turquie, pour le plein

Promotion de la mobilisation du secteur privé, de la numérisation et des réseaux à large bande

115. Nous avons pour objectif d'obtenir que, dans les pays les moins avancés,

numériques et rendre possible un développement numérique à l'appui de la mise en place d'infrastructures de base et de l'accumulation de capital humain. Nous prenons note du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général et de son ambition de voir advenir un futur numérique plus inclusif, plus équitable et plus sûr pour tous les individus.

- D'ici à 2030, l'ensemble des habitants des pays les moins avancés
- D'ici à 2025, le taux de desserte haut débit devrait atteindre 35% dans les pays les moins avancés, tant pour les femmes que pour les hommes.
- D'ici à 2031, le taux de desserte par double bande passante dans les pays les moins avancés devrait atteindre 70%, tant pour les femmes que pour les hommes.
- Toutes les sources existantes accroissent les ressources du développement des éléments d'infrastructure nationaux liés au

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

116. Nous nous engageons à promouvoir les partenariats avec le secteur
117. Nous nous engageons à promouvoir les partenariats avec le secteur

sociétés spécialisées dans les technologies, à œuvrer en coopération étroite avec les organismes publics, éducatifs, de recherche et de développement compétents pour faciliter les transferts de technologie selon des conditions arrêtées d'un commun accord, à mobiliser les résultats des recherches et les innovations qui répondent aux besoins des pays les moins avancés et à constituer les capacités et les compétences techniques nécessaires dans les pays les moins avancés.

118. Cdj h° VeeZatCh° aZh° eVgZcVgZh° YZ° Y kZadeeZb Zci° ° °ciZch^ Zg aZj g° appui aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place leur infrastructure à haut débit, la desserte numérique, l'accès aux technologies numériques et leur utilisation, à inciter les investisseurs à XdcigVY Zg° cVcX^ g°b Zci° ° aZj g°c[hig Xij g°] Vj i Y Vm!V c°YZ°Xdb VZg° aZh° Y° Xth°Y° ckZhi° hZb Zci!°cdiVb b Zci°Zc°Znead°Vci° aZh°VgJc\Zb Zcih° existants en matière de garantie des investissements, comme par exemple l'Agence multilatérale de garantie des investissements, et à appuyer les programmes de renforcement des capacités destinés aux pays les moins VkVcX h!°V c°YZ°YdccZgVXX h°Vj m°chiVavi° dch°ZmhiVciZh#

119. Nous avons conscience du potentiel inexploité des industries créatives des pays les moins avancés de créer des emplois à plein temps et productifs et de développer le travail décent, d'appuyer l'entrepreneuriat et l'innovation, d'encourager l'intégration dans le secteur formel et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, de promouvoir l'inclusion sociale et d'éliminer la pauvreté. Nous nous engageons à protéger et à promouvoir le statut des artistes et des professionnels de la culture au moyen de politiques et de mesures idoines, et à encourager l'inclusion des artistes dans l'écosystème numérique, notamment au moyen de cadres appropriés pour la défense de la propriété intellectuelle.

III. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité

120. aY Zb Zj g° Zmig b Zb Zci° Y^ X°Z!° YVch° aZh° eVnh° aZh° b d°ch° VkVcX h!° d'engager un processus soutenu de transformation structurelle. Dans j cZ°aVg°Z°b Zhj g°!°aZh° Xdcdb Z°h°YZ°XZh°eVnh°cZ°hdc!°eVh°Y°kZgh^ Zh!° sont extrêmement dépendantes des produits de base et de l'assistance extérieure, et ne sont que très peu intégrées aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Les secteurs de la transformation des produits Zi°YZh°hZgk°XZh° °[dgZ°egdYj Xi k!° °n°XdcigVY Zci°YZ°b Vc^ g°°c° b Z°Vj° E>#°aZhi YdcX°c° XZhhVg°YZ°b Zii g°Zc°eá°XZ°YZh°eda!°f j Zh°c°Yj higZ°aZh° VYVei Zh° °Xj Vfj Z°eVnh# 7°Zc°f j Z° aZ° hZXiZj g°YZ°aV\gXj aj g°°Zb ead°Z° plus de la moitié de la population, il se caractérise par des pratiques

de subsistance, avec un faible degré de valeur ajoutée par travailleur, et par un accès inadéquat aux marchés, tant nationaux que régionaux et mondiaux.

121. Le secteur des services contribue directement à la transformation hig Xij g°aZ#8ZeZcYVci!° acZ° g°eg hZciZ°f j Z°b d°ch°YZ°a°b d!^ °Yj °E>° dans nombre des pays les moins avancés, où le plus gros des emplois dans le tertiaire se concentre dans des services qui ne font pas appel à des connaissances poussées et où la participation aux exportations mondiales de services commerciaux est négligeable. Nous soulignons l'importance des politiques adaptées aux caractéristiques nationales, qui doivent être appuyées par des conditions propices de la part de la communauté internationale, pour promouvoir, instaurer et développer un secteur des services national.

122. Pour que les pays les moins avancés utilisent pleinement leur potentiel, nous nous engageons à promouvoir l'accomplissement d'une transformation structurelle inclusive et durable, qui se traduise par un accroissement de la productivité et une accélération du rythme de la croissance, ainsi que par une réduction des risques de catastrophe, y compris l'exposition et les vulnérabilités aux chocs externes existants et futurs. Nous créerons des emplois à plein temps et décents, éliminerons la pauvreté et garantirons un développement inclusif et durable.

Grands domaines d'action

Renforcement des capacités productives

123. Les pays les moins avancés disposent de capacités de production ab°!°Zh!°XZ°f j °g°Zhi g°°ci°aZj g°Vei°!j YZ° °egdYj g°YZ°b Vc^ g°°Z° XVXZ°Zi° Z° XZciZ°Zi° °Y°kZgh^ Zg°aZj g° Xdcdb Z°#8Z°] Vc°Y°XVe°[V!°eZhZg°YZ°aZj g°Z°h° contraintes sur l'offre et, partant, réduit le potentiel économique et les débouchés à l'exportation, et limite la création d'emplois productifs et les perspectives de développement social. Pour constituer ou renforcer les capacités productives au niveau national, chaque pays de la catégorie, avec l'appui des partenaires de développement, est encouragé à procéder °YZh° kVj Vi°dch°Yj °Y° X!°YZ°XVe°VX!° h°egdYj Xi kZh°c°Vi°dcVZh°h°YVch°aZ° but de recenser les principaux obstacles à la constitution de capacités productives et d'atteindre les objectifs de développement durable.

- Générer des possibilités d'emplois de qualité pour tous et toutes et accroître la productivité du travail de 50 % d'ici à 2031, en accordant

en lien avec les produits et les services dans les pays les moins avancés,
V c`YZ`āh`b Ziig`Zc`Xdc[dφ ↑ `VkZX`āh`cdφ Zh`ciZg`Vi`dcVāh`#

128. Cdj h` VeeZāch` āh` iVih` B Zb Wgh` ° VXXg`i g` āj g` Veej ^ cVcXZg` Zi`iZX] c`fj Z`Vj meVnh`āh`b d`ch`VkvCx h`Vj m` ch`YZ`ā`egdb di`dc`YZ`
l'agriculture familiale et du développement d'entreprises agro-industrielles de petite, de moyenne et de grande taille, en veillant à obtenir une valeur ajoutée durable à tous les maillons des chaînes de valeur agricole. Nous nous engageons à mettre en œuvre des pratiques agricoles fondées sur la science, sur des éléments probants et sur des données, qui accroissent la résilience et la productivité durable, aident à préserver les écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et aux autres catastrophes, et aient également pour effet d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la malnutrition sous toutes ses formes. Nous décidons d'améliorer l'accès à la recherche agricole et à l'innovation et aux pratiques durables, s'agissant notamment des approches agroécologiques et autres démarches nocent0045005900-004-0-ir

écosystème commercial porteur, à savoir des organisations de soutien aux entreprises solides et bien équipées ainsi que des politiques, cadres réglementaires et stratégies d'exportation offrant des conditions [VkdjVzhVj mZciZeghZh!V c"YZ"[VX"ZgavXX h"YZh"b XgdZciZeghZh" et des petites et moyennes entreprises aux marchés. Nous apporterons notre appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux entrepreneurs et entrepreneuses, des pays les moins avancés et leur donnerons les moyens d'agir, dans le but de susciter une croissance et une prospérité ne laissant personne de côté.

131. Cdj h"g V g dch"ab edjVcXZ"YZh"XVeVX↑ h"j b VcZh!"[VXiZ] gXg XVa en ce qu'il rend possible l'utilisation d'autres capacités productives, et cdj h"VeeZach" "a"ciZch^ XVi"dc"YZh"ckZhi"hhZb Zcih"ej VhX"Zi"egk h" responsables, notamment au moyen de la coopération internationale, dans le développement des capacités humaines et le perfectionnement YZh"Xdb e iZcXZh"V c"YVXXgd iZ"zh"XVeVX↑ h"egYj Xi kZh"Zi"z"cdb VZ" de jeunes et d'adultes dotés de compétences pertinentes, notamment techniques et professionnelles, avec pour objectif le plein emploi, l'emploi productif et des emplois décents, et le développement de l'esprit d'entreprise.

Développement des infrastructures

132. Dc"XdchiViZ"ZcXdZ"j c"Y X↑"Xdch"Y gVZ"Zc"b Vi^ Z"Y c"[g/hig Xij ZH" dans les pays les moins avancés, s'agissant en particulier de l'accès à l'énergie, aux transports et aux TIC, ou encore de l'absence de la capacité nécessaire pour entretenir les infrastructures existantes et combler pleinement les lacunes en la matière. Les Principes du Groupe des vingt pour l'investissement dans les infrastructures de qualité traduisent j cZ"Vhe"Vi"dc" "Z"Ydj VZg"Y Z[[dgh"Zi" "VeedgZgj c"Veej ^Vj m ch"Yj" développement d'infrastructures de qualité qui soient conformes aux normes internationales, notamment en améliorant la coordination entre investissements publics et privés, condition fondamentale pour combler z"Y X↑"c"[g/hig Xij ZH"

(a) Transports

133. En dépit des efforts consentis, les pays les moins avancés continuent de e i"gy j cZ"c"[g/hig Xij Z"YZ"ig/chedgh"e] nh"j Z"cz XVXZ"Zi"eZ] " VWZ!" Zc"gd/hdc"YZ"Xd ih" z"k h!"Y ckZhi"hhZb Zcih"chj hVcih!"Yj c"ZciZi"Zc" laissant à désirer et de l'absence de capacités institutionnelles, ainsi que de politiques et de réglementations d'application stable. La création de systèmes de transports sûrs, d'un coût abordable, accessibles et durables,

y compris le réseau ferré, le réseau routier, les ports et les liaisons aériennes, ainsi que la facilitation des transports, sont essentielles pour que les pays les moins avancés proposent des transports d'un coût moins élevé, que les échanges commerciaux y soient facilités, que des liens soient établis avec les marchés régionaux et internationaux, et que la compétitivité y soit renforcée.

- Développer, moderniser, maintenir en état et rendre accessibles des infrastructures de transport sûres, d'un coût abordable, et durables ainsi qu'un maillage national de connexions transfrontières, et veiller à ce que toutes les formes d'infrastructure de transports soient en état YZ"[dcXi"dcZgZc"i gVh"Vci"zh"b V"adch"b Vcf j Vcih"Zi"Zc"Zc[dg Vci" les capacités institutionnelles de gestion des services de transport.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

134. Nous nous engageons à formuler et à faire appliquer des politiques cVi"dcVzh"Zi"adXVzh"ci \g Zh"Vj m ch"Yj "Y kZadeeZb Zci"Zi"Yj "b Vci"Zc" en l'état d'infrastructures de transport sûres, d'un coût abordable, accessibles et durables, englobant tous les modes de transport. Nous avons l'intention de faire en sorte que les infrastructures de transport durable, résilientes face aux aléas climatiques, puissent résister aux incidences des catastrophes, des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers, et nous avons l'intention d'accroître a z"Xig" XVi"dcYZh"ig/chedgh"ej VhX"Zi"YVb adZgavXX h" XZj n"X# XZi" égard, nous mobiliserons des ressources nationales et internationales et communiquerons des données d'expérience relatives au développement Zi"Vj " cVcXZb Zci"YZh"c"[g/hig Xij ZH"YZ"ig/chedg!"Zi"XZ"[VhVci!"cdj h" renforcerons les capacités institutionnelles ainsi que les services de transport.

135. Nous invitons instamment les partenaires de développement, les organisations internationales, les banques régionales de développement et le secteur privé, au moyen de partenariats public-privé et Y ckZhi"hhZb Zcih"Yz"Xih!" "[dj g"gj c"Veej ^ cVcXZgZi"iZX] c"j Z"Vj m efforts consentis par les pays les moins avancés pour développer et maintenir en état leurs infrastructures de transport. Dans cette optique, nous soulignons qu'il est important d'élaborer les politiques et cadres réglementaires nécessaires et de s'attacher à mettre en place des conditions plus propices à la promotion de la participation du secteur

énergies propres.

138. Nous nous félicitons de l'appel lancé par les parties² à l'accélération du développement, de la mise en service et de la diffusion des technologies, ainsi que de l'adoption de politiques idoines, pour engager la transition vers des systèmes énergétiques à faible émission, notamment en transposant rapidement et à plus grande échelle des mesures axées sur la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, tout en apportant un appui ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables en fonction de la situation nationale et en tenant compte de la nécessité de faciliter une transition juste.

139. L'accès à des modes de cuisson propres demeure aussi une préoccupation de taille dans les pays les moins avancés, bien que le nombre de ménages qui ont accès à de telles méthodes ait augmenté pour atteindre 17 % en 2019, contre 11 % en 2010. Dans les pays les moins avancés, la majorité des personnes vivent en zone rurale, où seules 7 % d'entre elles ont accès à des combustibles propres pour la cuisson, et dans plusieurs des pays les moins avancés, le taux total d'accès à la cuisson propre est égal ou inférieur à 5 %.

- D'ici à 2030, assurer un accès universel à des services énergétiques
- D'ici à 2030, dans les pays les moins avancés, doubler la quantité d'énergie produite par habitant.
- Accroître substantiellement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (cible 7.2 des objectifs de développement durable)

des plateformes reliant les marchés entre eux.

155. Cdj h°cdj h°Zc\\V\\Zdch° °gzc[dgZgá/Xdde g/i'bc°V] m° ch°YZ°a X] Vc\\Z° de données d'expérience et de la diffusion des pratiques optimales qui stimulent l'entreprenariat, le dialogue et les contacts, ainsi que les transferts de compétences et de technologies, selon des conditions arrêtées d'un commun accord.
156. Cdj h° Veej ndch° adXig!^ YZ° gzhhdj gZh° cVcX^ gzh!° n° Xdb egh° YZ°

simples et transparentes aux importations des pays les moins avancés, conformément aux directives adoptées par les membres de l'OMC à la 8dc[gzcXZ'b c'ni gZaz'iZcj Z° 7Va'Zc° %&(Zi Vj mY X'h'edh'eghZh'adgh° de la Conférence ministérielle tenue à Nairobi en 2015. Nous appelons les membres accordant un régime préférentiel qui ne l'ont pas encore fait °cdi^ Zg'zh°g \zh°Ydg\cZ°VeeaxWzh°cY'k'Yj Zaz'b Zci°Vj mēVnh°zh° b d'ch'VkVcX h!V c'YVb adg'gā'i'g'cheVgzcXZ° °Xzi° \Vg/#

169. Nous invitons les partenaires de développement à prêter une Vhh'hiVcXZ°iZX]c'fj Z°Zi° cVcX^g' Vj mēVnh°zh° b d'ch'VkVcX h°edj g qu'ils développent encore leurs capacités juridiques et techniques de se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires en vigueur et de surmonter les obstacles techniques à l'application des dispositions relatives au commerce.

Dérogation pour les services fournis par les pays les moins avancés

170. Nous savons que les accords relatifs au commerce de services rendent possible la libéralisation des services quelles que soient les modalités de prestation, notamment en levant les obstacles à la présence temporaire de personnes physiques pour fournir des services à l'étranger – « Mode 4 » de fourniture de services selon l'OMC. Nous notons que des efforts sont consentis pour améliorer la participation des pays les moins avancés au commerce des services. Nous constatons que 51 membres (y compris

Xdb b ZgZ!fj ^Yd↑° iǫ°[dj ǫ:Z'YVch'ā°ǫ'heZXi'YZh°egcX'eZh'YZ' XVX↑ °
de la coopération pour le développement; ce montant devrait donc doubler
d'ici à 2031 par rapport à 2018. Nous appelons aussi de nos vœux un
appui accru de la part des banques multilatérales de développement et
Yj hZXiZj gegk °edj gg edcYǫ'Vj mWZhd'ch'YZ° cVcXZb Zci YZh° Xj Vc\Zh°
commerciaux. Nous prions instamment les acteurs des secteurs privé et
ej WXYZ'ig/kV'āZgZchZb WZ°edj gXdb WZgZhY' X1h'YZ° cVcXZb Zci Yj °
commerce, en rendant possible une transition rapide vers les échanges
commerciaux automatisés et en remédiant aux contraintes réglementaires
fj ^Xdchi ↑j Zci YZh'dWViVXāh'Vj ° cVcXZb Zci Yj °Xdb b ZgZ#

174. En prenant acte des résultats obtenus à ce jour, notamment au moyen

dispose que les pays développés membres doivent offrir des incitations d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable, et notons que des discussions ont récemment été consacrées à « incitations aux entreprises et institutions ».

180. Cdj h° b Zhj gch° a°b edgVcXZ° YZ° d° ZnMaf ° d[[ZgZ° Vj ní eVnh° āzh° moins avancés dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle et de la propriété intellectuelle, s'agissant des produits pharmaceutiques, de mettre en œuvre disposition prévoyant que les pays les moins avancés membres ne sont pas tenus, s'agissant des produits pharmaceutiques, de mettre en œuvre (non divulgués) de la partie II de l'Accord ni de faire respecter les droits prévus par lesdites sections jusqu'au 1er janvier 2033 ou jusqu'à la date à laquelle ils cesseront d'être des pays membres de la catégorie des pays les moins avancés, si cela se produit avant.

Agriculture et coton

181. Nous prenons note des progrès réalisés dans la réforme du commerce agricole. Nous mesurons toute la portée des discussions en cours en vue de réduire les aides ayant des effets de distorsion des échanges dans le secteur agricole, s'agissant en particulier du coton, conformément aux engagements pris en lien avec l'objectif de développement durable no 2. Nous avons conscience de l'importance que revêtent la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous poursuivrons les négociations engagées dans un esprit constructif, s'agissant notamment de la recherche d'une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de stabilisation des prix. Les discussions concernant les restrictions à l'exportation, s'agissant notamment des denrées alimentaires achetées par le Programme alimentaire mondial.

- Corriger ou prévenir les restrictions et distorsions commerciales touchant les marchés mondiaux de l'agriculture et du coton, notamment au moyen de l'élimination de toutes les formes de subvention aux exportations agricoles et de discipline applicable à toutes les mesures

Xa/g !°Z XVX↑ °Zi°ig/cheVgzcXZ°Zc°a/°b Vi ^ g!°YZ°g Yj ^g°āh°dWhiVXāh°

196. Nous savons que les documents issus de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷, tenue à Glasgow (Royaume Uni de Grande-Bretagne) qui portent sur les pertes et les dommages ont fait état de la décision prise de renforcer les partenariats entre pays en développement et pays développés, fonds, organismes techniques, sociétés civiles et Xdb b j cVj i h°V c°YZ°eVgkZc°g° °j cZ°Xdb eg] Zch°dc°eā h°Xa°g°YZ°ā° manière dont il serait possible d'améliorer les approches actuelles visant à éviter ou atténuer autant que possible les pertes et dommages et à remédier à leurs causes sous-jacentes, et nous demandons instamment aux pays développés parties à la Convention cadre, aux entités [dcXi°dcccZah°Yj °B° Xvc°hb°Z° cVc°XZg°YZ°ā° 8dckZci°dc!°Vj m°Zci↑ h° des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et autres institutions bilatérales et multilatérales, y compris les organisations non

201. Nous sommes déterminés à réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux chocs économiques et environnementaux et aux risques naturels, en particulier ceux qui ont trait aux changements climatiques, et à renforcer leur capacité de régler ces problèmes et d'autres encore en améliorant leur adaptabilité et leur résilience. Le renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience, au niveau individuel comme à l'échelle communautaire, est au cœur du Programme d'action de Doha, conformément aux dispositions contenues dans les accords internationaux relatifs aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et à l'environnement.

Grands domaines d'action

Engager une reprise durable et inclusive après la COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs

202. On prévoit qu'il faudra en moyenne trois à cinq ans, voire davantage, pour que les pays les moins avancés puissent se remettre de la pandémie de COVID-19 et renforcer leur résilience face aux chocs futurs.

aussi rapidement que possible, notamment au moyen du Mécanisme COVAX.

205. Nous soulignons que les vaccinations doivent s'accompagner de pertes humaines et les cas de morbidité associés à la pandémie de COVID-19 et nous prions instamment les partenaires de développement de fournir aux pays les moins avancés, en temps opportun, un accès à des outils diagnostiques et thérapeutiques, des médicaments, des protocoles de traitement fondés sur la science médicale, des vaccins et des technologies de santé essentielles et leurs composants, ainsi qu'à pour lutter contre la COVID 19, notamment au moyen du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur la Déclaration de Doha de 2001 sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui dispose que les droits de propriété intellectuelle doivent être interprétés et mis en œuvre de manière à préserver le droit des États

de pa22(3,8t94p61.2dopation 15)1 (de p5)1 (ysle dainsincit351commercrp41Tcia(

régional et mondial pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, en utilisant une approche intégrée et systémique fondée sur le principe « Une seule santé », au moyen de l'amélioration des systèmes de santé, du renforcement des capacités, notamment en matière de recherche et de réglementation, et d'un appui technique, et à garantir un accès équitable à des médicaments antimicrobiens, à des vaccins et à des outils de diagnostic - existants ou nouveaux - qui soient d'un coût abordable, sûrs, et efficaces.

Adaptation au climat et renforcement de la résilience, y compris la gestion durable des ressources naturelles

211. Les pays les moins avancés ont certes fait quelques progrès s'agissant

aVYVeivi'dc° °YVch°ā°XVYg°Yj° °egd\g/b b Z°YZ°ig/kVāZm Xj i °eVg°XZh°
pays en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les
X] Vc\Zb Zcih° Xab Vi°fj Zh° Zi° \g XZ° ° YZh° b dnZch° hj eea b ZciV°gZh°
Zi° Xdb ea b ZciV°gZh° ° VkZX° edj g dWZXi°f° YZ° g edcYg° Vj m° WZh°ch°
YVYVeivi'dc° °b dnZc°Zi°āc\°iZg Zh° °[dgh j āi'dc°YZ°eā/ch°cVi'dcVj m°
d'adaptation et mise en œuvre des politiques, programmes et projets
énoncés dans ces plans.

214.

qu'elle procède à un examen plus approfondi de cette question.

218. Nous demandons que les investissements publics et privés, nationaux et internationaux, ainsi que l'appui bilatéral et multilatéral, soient résilients face aux changements climatiques, éclairés par une analyse des risques et alignés sur les stratégies nationales et locales axées sur l'adaptation, la résilience face aux aléas climatiques et la réduction des risques de catastrophe et sur les efforts déployés pour éviter ou atténuer autant que possible les pertes et dommages associés aux effets négatifs des changements climatiques, et y remédier.
219. Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale ainsi que aVhhñiVcXZi`aVeej`ñZX]c`fj`ZhVj`Wc`XZYZh`eVnh`āzh`b`d`ch`VkvC`X`h` pour qu'ils puissent prendre sans tarder des mesures concrètes en vue de réduire la dégradation des habitats naturels et dégradation des sols et la perte de territoire, de mettre un terme à la perte de biodiversité et d'empêcher l'extinction d'espèces menacées.

changements climatiques

220.

- Compte tenu des conclusions de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'agissant de l'objectif consistant pour les parties à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an au titre de l'action climatique, transposer à une plus grande échelle l'appui apporté aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés.
- 6YdhhZg`adXigd`^YZ`g`zhhdj`g`Zh`cVcX`^g`h`VXXg`Zh`°`adWZXi`†` consistant à parvenir à un équilibre entre adaptation et atténuation, en tenant compte des stratégies pilotées par les pays.
- 6XXgd`i`g`āzh`b`dciVcih`XdchVXg`hVj`°`cVcXZb`Zci`YZ`aVXi`ñc`Xab`Vi`f`j`Z` au titre de l'adaptation et de la résilience, en particulier pour les pays vulnérables, notamment les pays les moins avancés.
- Continuer d'appuyer la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et des programmes d'action nationaux axés sur l'adaptation des eVnh`āzh`b`d`ch`VkvC`X`h`Zc`i`g`Vci`eVg`^Yj`°;`dcYh`kZg`°edj`g`ā`Xab`Vi` et des autres fonds axés sur les changements climatiques qui sont eāV`X`h`hdj`h`a`^YZ`Yj`°;`dcYh`°edj`g`āZck`g`lccZb`Zci`b`dcY`Vā`°`hVkd`g`ā`Z`°;`dcYh`°edj`g`āzh`eVnh`āzh`b`d`ch`VkvC`X`h`l`ā`Z`°;`dcYh`°he`X`Vāedj`g`āzh`X]Vc`V`Zb`Zcih`Xab`Vi`f`j`Zh`Zi`ā`Z`°;`dcYh`°edj`g`āVY`Ve`i`Vi`ñc`#
- `6XXgd`i`g`āzh`g`zhhdj`g`Zh`Vādj`ZhVj`°`cVcXZb`Zci`YZ`hdj`i`ñch`[dcY`Zh` sur la nature ou d'approches écosystémiques axées sur l'atténuation des effets négatifs des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

221. Nous constatons que pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, il faut réduire rapidement, drastiquement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, en réduisant notamment les émissions de dioxyde de carbone de 45 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2010 et en les ramenant à un niveau net nul vers le milieu du siècle, tout en réduisant fortement les émissions d'autres gaz à effet de serre. Nous appelons instamment les parties à l'Accord de Paris qui n'ont pas encore communiqué de nouvelles contributions déterminées au niveau national, ni de mises à jour à ce titre, de le faire dès que possible avant la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris. Rappelant l'article 3 et les

224. Nous nous félicitons que les parties¹³ aient exhorté les pays développés de l'action climatique axée sur l'adaptation, à destination des pays en développement parties, par rapport aux niveaux de 2019 et ce d'ici à 2025, avec pour objectif une utilisation équilibrée de ces ressources nettement revues à la hausse, tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
225. Cdj h°cdj h°g_dj hhdch°fj Z°ā°8dchZ°āedj gā°; dcYh°kZg°edj gā°Xab Vi° ait préconisé un équilibre parfait entre atténuation et adaptation, mesuré en équivalents-dons, et se soit donné pour objectif de continuer à affecter au moins 50% des fonds destinés à l'adaptation aux pays particulièrement vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, Zi°XZ°fj°XdgZhedcYVj hZj°āb°c°b°Vā°c°Vā°b°Zci°Y°c°edj gā°Vā°d°XVi°dc°YZh°g°hhdj°g°Zh°b°dWā°h°Zh°Vj°i°ā°g°Yj°; dcYh°kZg°edj gā°Xab Vi°YZ°k°hZg° ultérieurement une proportion de 69%¹⁴.
226. Cdj h°cdj hZc°\°Zdch°°VXXgd°ig°āZ°°VX°ā°Zi°āZ°°X°Zc°XZ°Yj°°cVc°XZ°b°Zci°°YZh°[°dc°Yhb°j°ā°ā°Vi°°g°j°mā°h°Vj°°Xab°Vi°°; dcYh°kZg°edj gā°Xab Vi°!; dcYh°j°g°

plus nécessaire, c'est-à-dire auprès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des ménages à faible revenu, selon une

hVchTgici ^ gzhZi `æ↑Vi kZ` hXVāY 6YYh"6VZW/#Cdj h`cdj hZc\hZdch`
à aider les pays les moins avancés à tirer parti de l'amélioration de la
ig/cheVgzcXZ` hXVā` Zi` YZ` a Xj Vc\Z` X X hXV`

cVcX^ gzh!` Vyb `c`hi gZg aV` hXVat` !` [VX`mZg āzh` hZgk`XZh` Ydj Vc`Zgh` Zi`
Zcfj iZghj gāzh`c[g/Xi`dchZi Zc`edj dhj kZ`āzhVj iZj ghZc`j hi`XZ!V c`YZ`
XdcigWY ZgVj` hj XX h`YZh`b Zhj gZh`eghZh`edj gg Yj` gZ`āzh` j m` cVcXZgh`
illicites provenant du crime.

- 246. Nous invitons tous les pays et toutes les institutions concernées à prendre des mesures pour améliorer les pratiques de diffusion de l'information
cVcX^ gZ`Zi` [VkdghZgāV` ig/cheVgzcXZ` Zc`āV`b Vi` gZ!`iVci`YVch`āzh`eVnh`
d'origine que dans les pays de destination, et à coopérer aux efforts faits
edj gb Zii gZ`j c`[gZ`c`Vj m` j m` cVcXZgh`āX↑ZhZi` āV`Xddj ei`dc#

faveur du développement durable dans les pays les moins avancés

- 247. Nous constatons avec satisfaction que l'aide publique au développement consentie aux pays les moins avancés par les pays du Comité d'aide au développement a concrètement augmenté de quelque 4,6 % entre 2011 et 2019, mais nous relevons avec préoccupation que la part moyenne du revenu national brut fournie au titre de l'ADP par ces derniers a diminué de 0,10 % à 0,08 % au cours de la même période¹⁵. En même temps, nous constatons que l'aide publique au développement demeure essentielle
Vj` cVcXZb Zci`YZ`a`ckZhi`hhZb Zci`Zc`[VkJ] gYj` Y` kZateezb Zci`Yj` gVW`
YVch`āzh`eVnh`āzh`b d`ch`VhVcX` h!`b V`h`f`j` Z`āzh`hdj`gZ`h`YZ` cVcXZb Zci`
`ccdkVciZh!`iZāzh`f`j` Z`āz` cVcXZb Zci`b` mZ!`n`gZhiZci`ab` ↑ Zh#`āZhi`XāV`g`
que les pays développés doivent s'efforcer plus résolument de respecter et, si possible, de renforcer leurs engagements en matière d'APD envers les pays les moins avancés.
- 248. Nous rappelons que la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont vitales pour les pays les moins avancés, soulignant que la coopération Sud-Sud et les engagements pris par les pays du Sud ne sauraient remplacer la coopération Nord-Sud, qu'ils ne font que compléter, en particulier en ce qui concerne l'assistance technique et la diffusion des meilleures pratiques relatives à leur développement, notamment dans les domaines du renforcement des capacités productives, des infrastructures, de l'énergie, des sciences et des technologies, du commerce, des investissements et de la coopération concernant le transport en transit.
- 249. Nous constatons l'importance croissante que revêt l'investissement à
b`eVXi!`Zc`iVci`f`j` Z`cdj`kZāz`hdj`gZ`h`YZ` cVcXZb Zci`ej`W`X`egk`!`edj`gāz`

Programme 2030 et nous soulignons qu'il faut de toute urgence trouver des moyens de diriger l'investissement public et l'investissement privé vers la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés. Il faut également œuvrer davantage à l'établissement de fonds d'investissement à impact dans ces pays, en ciblant les produits agricoles de base et les petits exploitants ainsi que les microentreprises et petites et moyennes entreprises qui y sont associés.

- Veiller au respect des engagements pris envers les pays les moins avancés en matière d'aide publique au développement.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

250. Nous nous engageons à veiller au respect de tous les engagements d'APD pris envers les pays les moins avancés, à faire en sorte que l'aide corresponde aux priorités nationales de ces pays et à œuvrer à ce qu'elle soit davantage en accord(elle)n

ā° cVcXZb Zci° b ħiZi° eZg ZiiVci° YZ° b dWāhZg YZh° gZhdj gXZh° supplémentaires, substantielles et prévisibles qui aillent aux pays les moins avancés dans le respect de leurs priorités et sans leur imposer des charges excessives. Ainsi, outre l'allocation d'APD et d'autres [dgh Zh° YZ° cVcXZb Zci° ċiZgVi ċdcVá ej VāX! ā° cVcXZb Zci° ZmVā° pourrait être utilisé comme source de capital de première perte, de capital concessionnel ou dans le cadre de dispositifs de réduction des gñf j Zh°V c°Y Vii ċgYVkvciV\Z YZ°[dcYh°egk h°edj gYZh°ċkZhi ħhZb Zcih° alignés sur les objectifs de développement durable, sur tout le continuum d'investissement, dans des proportions propres à répondre aux besoins des pays les moins avancés. Nous nous engageons à accroître l'aide de b Vc^ g° b edgVciZi°hdj h°ā/[dgh Z°YZ° cVcXZb Zcih°XdcXZh°ċccZā°dj° YZ°[dcYh°egdegZh°edj gāZh°b Xvc ħb Zh°YZ° cVcXZb Zci°fj ^[dj g° ħhZci° des capitaux catalyseurs, par exemple aux microentreprises et petites et moyennes entreprises et pour les petits projets d'investissement des pays āZh°b d°ċhVkvVcX h°Zi YZh°eVnh°hdj ħYZ°XZiiZ°XVi \dgZi°V c°YZ°b dWāhZg un investissement privé durable qui fasse progresser la réalisation des objectifs de développement durable et auquel on puisse recourir comme facilité de crise.

pour qu'elle les examine à sa soixante-dix-huitième session.

262. Cdj h° ZcXdj g\Zgdch° āh° cVcXZb Zcih° Zi° āh° ċkZhi ħhZb Zcih° supplémentaires, notamment les subventions, les garanties et les Y ħedh†[h° YZ° cVcXZb Zci° b ħiZi° YVch° YZh° ċ[g\hig Xij gZh° YZ° f j Vaf !° VVzh!° Yj g\WZh° Zi° g h° ZciZh!° Zi° cdj h° [VX†Zgdch° XZ° f j ^hZg° Zci gēgh° pour diriger l'investissement durable à long terme vers les pays les moins VkVcX h#Cdj h° egZcdch° āZc\ \Zb Zci° Y VYZg XZh° eVnh° °Wc XZg YZ° hdj gZh° YZ° cVcXZb Zci° Yj g\WZh° Zi° °gZc[dgZg āj] g g \āZb Zci Vi ħc° Zi° leurs politiques, ainsi que de soutenir les initiatives prises pour établir des listes de projets dans lesquels investir et utiliser des mécanismes de eVg\ \Z° YZh° gh† j Zh° V c° YZ° hi° b j āZg aċkZhi ħhZb Zci° egk ° Zi° āZkZg YZh° capitaux au niveau international, dans les cas qui s'y prêtent.

Soutenabilité et annulation de la dette grâce à une architecture de la dette améliorée et transparente

263. Nous constatons avec préoccupation que le stock de la dette des pays les moins avancés et les obligations que ceux-ci ont contractées au titre du service de la dette ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Le montant total des paiements au titre du service de la dette est passé d'une moyenne de 5 % des exportations de biens et services en 2011 à 13 % en 2019. En février 2021, quatre des pays les moins avancés étaient considérés comme surendettés, et le nombre de ces pays dont le risque de tomber dans le surendettement était élevé était passé à 16. Ces dix dernières années, la composition de la dette des pays les moins avancés a nettement évolué dans le sens d'une moindre proportion de cVcXZb Zci° XdcXZh ħdcccZ# Cdj h° hVj dch° āh° b Zhj gZh° VYdei Zh° Zc° 2020 par le Groupe des Vingt et le Club de Paris, à savoir l'Initiative de suspension du service de la dette, pour faciliter l'engagement de grosses dépenses liées à la pandémie de COVID-19, et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, pour faciliter un traitement rapide et ordonné de la dette au cas eVgXVh° \g XZ° j cZ° āg. Z° eVj ° X° eVi ħc YZ ħdj h° āZh Xg VcXZgh!° n° Xdb egh° ā° secteur privé, à des conditions comparables, conformément au principe de comparabilité du traitement.

- S'attaquer au problème du surendettement des pays les moins avancés d'ici à 2025 et proposer en temps utile des solutions coordonnées et appropriées à tous ceux, parmi ces pays, dont la dette présente des

kj æ g\Waf h° dj ° f j ^ ħdci° Zc° h† j Vi ħc° YZ° hj gZc YZiiZb Zci!° V c° YZ° tendre vers des niveaux d'endettement soutenables dans tous les pays les moins avancés.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

264. Nous nous engageons à aider les pays les moins avancés à assurer la soutenabilité à long terme de leur dette et à adopter des politiques XdcXZg Zh° k ħVci° ° [VkdghZgj c° cVcXZb Zci° hj hVci° YZ° ā° YZiiZi!° ħdc° allègement, s'il y a lieu, sa restructuration et sa saine gestion, selon le cas ; nous nous engageons également à veiller à ce que l'allègement de la YZiiZ° c V[[ZXiZ° eVh° āh° gZhhdj gZh° YZhi° ċ Zh° ° cVcXZgāV° YZ° ej Vaf j Z° Vj ° développement prévue pour les pays les moins avancés.
265. Cdj h° ċk†dch° ā° ; B > ° egdX YZg° j c° ZmVb Zc° Veegd[dcY° YZ° ā° YZiiZ° extérieure des pays les moins avancés, des effets de la pandémie de COVID-19 sur la capacité de service de la dette de ces pays et des possibilités d'action à envisager aux niveaux national et international edj g†g†ZgZ° XVXZb Zci° āj gēgdVā b ZYZ° YZiiZ° Zm gZj gZ#
266. Nous nous engageons à continuer de nous efforcer d'apporter un soutien VXXg !° cdiVb b Zci° hj gZh° eāVch° cVcXZgZi ħZX] c° f j Z!° Vj mēVnh° āh° b d° ch° Y kZālee h° V c° YZ° āh° V° YZg° ° hZ° YdiZg YZh° XVeVX† h° ċhi ħj i ħcccZāh° requises pour mieux intégrer aux stratégies de développement nationales la gestion d'un endettement soutenable, en amont et en aval, y compris en favorisant l'adoption de systèmes transparents et responsables de gestion de la dette et l'acquisition de capacités de négociation et de renégociation et en fournissant des conseils juridiques concernant la gestion du contentieux relatif à la dette extérieure et le rapprochement des données présentées par les créanciers et les débiteurs, notamment au moyen du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de æ†Vi kZ° YZ° hj heZch° ħc° Yj ° hZgk° XZ° YZ° ā° YZiiZi!° YZ° [V dc° ° Vhhj gZgj c° niveau d'endettement tolérable et à le maintenir.
267. Nous invitons les créanciers publics, notamment les institutions cVcX° gZh° ċiZg° Vi ħcVāh!° Zck ħV\ZgāV dj i YZ Xāj hZh XdcY† ħcccVci° ā° service la dette à la situation de l'État dans les contrats de dette publique V c° YZ° eZgh Zii gZ YZh° b dg†id gZh ZciZb eh YZ XghZ Zi YZ YdcccZgāZnZb eā° aux marchés privés, notamment en accordant la suspension du service de la dette.
268. Nous invitons les créanciers et les débiteurs à étudier plus avant, selon que de besoin et d'un commun accord, de manière transparente et au cas par cas, le recours à des instruments de la dette, tels que les initiatives

de conversion de créances, en faveur du développement durable et de l'action climatique.

Envois de fonds

269. Nous constatons que les envois de fonds vers les pays les moins avancés ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, mais qu'ils ont diminué en 2020 en raison de la COVID-19. Pendant la même période, les coûts de ces envois sont restés disproportionnellement élevés.

- D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants.

-

(d) Assistance technique à la négociation de l'accès aux marchés lorsque

- Accroître nettement le volume disponible de données de qualité, VXij Vah Zh° VZh° Zi° Y h\g \ Zh#

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

287. Nous nous engageons à renforcer encore les sources de données traditionnelles, telles que les enquêtes et les registres administratifs, complétées par de nouvelles sources, et à continuer de redoubler d'efforts pour collecter, analyser et diffuser des données de qualité, accessibles, VXij Vah Zh° Zi° VZh° V c° Y Vb adZg a° Xdcig a° Zi° a à Vdgi° dc° YZh° politiques en vue de la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action de Doha.
288. Cdj h°cdj h°Zc\ \Zdch° [dj g° g°j c°hdj i°Zc° cVcXZg°YZh° f j °Zb Zcih°Zi° des infrastructures ainsi qu'une assistance technique pour renforcer les capacités et moyens des organismes nationaux de statistique, suivre les politiques des pays les moins avancés et combler les lacunes en matière de données par des données responsables, ouvertes et inclusives qui i°ZccZci° Xdb eiZ° YZ° a° Y° kZgh° ° YVch° a° egd\ g° b Vi° dc# ° XZi° \ Vg° nous avons conscience que la modernisation des systèmes de données sur la population, par l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil ainsi que des sources d'informations géospatiales, doit être une priorité pour la préparation aux catastrophes futures et la réalisation des objectifs de développement durable.

Mise en œuvre, suivi et contrôle

289. AZmhi ZcXZ°YZ° b° Xvc° hb Zh°YZ° hj° k° Zi° YZ° Xdcig a° Z° XVXZh° Zi° VYVei° h° aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial est essentielle à la bonne exécution du Programme d'action de Doha et pleinement conforme aux cadres de référence existants, tels que les objectifs de développement durable. Les mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux doivent se compléter et se renforcer mutuellement. Les mesures voulues seront prises pour qu'il y ait une responsabilité réciproque des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement au regard des engagements souscrits dans le cadre du Programme d'action de Doha.
290. Les dispositions prises au niveau national sont d'autant plus importantes que le Programme d'action de Doha est dirigé et contrôlé par les pays les moins avancés eux-mêmes. Au niveau national, chaque gouvernement

d'un pays moins avancé devrait se doter d'une stratégie ambitieuse pour la mise en œuvre du Programme d'action, dont il devrait intégrer les dispositions dans ses politiques et le développement national ainsi que dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et procéder à des examens réguliers, dirigés et contrôlés par le pays, avec la pleine participation de toutes les principales parties prenantes. Les mécanismes d'examen et de diffusion de rapports qui existent au niveau des pays, notamment ceux qui concernent la réalisation des objectifs de développement durable et l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les contributions déterminées au niveau national, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les différents mécanismes consultatifs, devraient être élargis pour couvrir l'examen du Programme d'action de Doha et étendus à tous les pays les moins avancés. Les parlements nationaux et d'autres institutions pourraient

niveau national et à l'établissement de rapports sur le Programme
Y VXi dlc#Cdj h°ck dch°z°7j gVj °YZ°d'°=Vj iZ"GZeg hZciVciZ° °gzc[dgXZg
le réseau des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés et
°Xdckdfj Zg°YZh°g j c°dch°Vccj ZaZh°YZ°XZh°XddgYdccViZj gh°V c°fj °h°
échantent des données d'expérience et les meilleures pratiques en ce qui
concerne l'intégration du Programme d'action de Doha et des objectifs de
développement durable dans les processus de développement nationaux,
ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi ; à établir des échanges avec
les pairs ; à mieux comprendre les moyens de mise en œuvre existants,
cdiVb b Zci°zh°b dY°zh°YZ° cVcXZb Zci°Zi°YZ°[dcXi°dcccZb Zci°k°V°zh°#

307. 6 c°fj Z°z°7j gVj °YZ°d'°=Vj iZ"GZeg hZciVciZ°edj g°zh°eVh°zh°b d°ch°
avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États
insulaires en développement puisse assumer effectivement ses fonctions,
fj °ā°Y°hedhZ°YZ°YVkvciV\Z°YZ°b dnZch°Zi°hd°°ej h°Z° XVXZ°YVch°hdc°
appui aux pays les moins avancés, de même que les organismes des

